

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 13 août 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Sylvain Roy, Lucien Thibault et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

18-08-194

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout du point en italique :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - .1 séance ordinaire du 9 juillet 2018
  - .2 séance extraordinaire du 6 août 2018
  - .3 suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public

### **ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

5. Règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines
6. Avis de motion et projet de règlement numéro 393-18 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
7. Avis de motion et projet de règlement 394-18 sur la gestion contractuelle
8. Neutralité religieuse
  - .1 Désignation
9. Ressources humaines
  - .1 Chef aux opérations – nomination
10. Pont chemin de la rivière des Fèves nord jonction chemin de la rivière des Fèves sud – autorisation d'appel d'offres
11. Rapport financier mensuel – mois de juin 2018
12. Autorisation appel d'offres – services bancaires
13. Bon pied bon œil

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

14. Adoption des dépenses – juillet 2018
15. Autorisation – dépassement de postes budgétaires

16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA
  - .1 lots 157 et 158, – construction d'un bâtiment principal de 4 unités
  - .2 180 rue Principale, lot p-148 – remplacement de la toiture
  - .3 lot p-163, 12 montée rivière des Fèves
17. Achat et services
  - .1 Casier des pompiers
18. Dons et commandites
  - .1 Bibliothèque : demande de commandite
19. Défi vélo – fondation de l'hôpital du suroît – utilisation des routes municipales

#### **INFORMATIONS AUX CITOYENS**

20. Correspondance au conseil
 

1. Ministère des transports	Asphaltage route 205
2. Ministère des transports	Remboursement des dépenses pont 9980
3. Ministère du développement durable	Lagunes de Mercier
4. MRC Beauharnois-Salaberry	FDTR; illumination hivernale
21. Rapport des élus
22. Dépôt des rapports internes
  - .1 Permis et urbanisme - statistiques des permis et des certificats – mois de juillet 2018
  - .2 Activité de la bibliothèque - Rapport
  - .3 Activités en incendie
23. Varia
  - .1 *Entretien de la route 205*
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbaux – séance ordinaire du 9 juillet 2018 et séance extraordinaire du 6 août 2018**

#### **3.1 Procès-verbal – séance ordinaire du 9 juillet 2018**

18-08-195

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

#### **3.2 Séance extraordinaire du 6 août 2018**

18-08-196

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **3.3 Suivi du dernier conseil**

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

### **4. Première période de questions du public**

Une citoyenne demande aux élus si les projets d'ordre du jour du conseil peuvent être placés sur le site internet pour les rendre disponibles avant la séance.

Une citoyenne incite les élus à publier à même le procès-verbal les comptes à payer.

Un citoyen propose l'amélioration de la signalisation à l'approche du pont barré sur le chemin de la Rivière des Fèves Nord à la jonction du chemin de la Rivière des Fèves Sud.

Un citoyen demande de réparer les trous dans la chaussée sur la montée Gervais.

## **ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **5. Règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines**

ATTENDU QUE	la municipalité désire autoriser la présence de poules urbaines sur son territoire;
ATTENDU QUE	certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin d'encadrer la présence des poules dans les milieux habités;
ATTENDU QU'	un avis de motion a été donné le 11 juin 2018;
ATTENDU QU'	un premier projet de règlement a été adopté le 11 juin 2018;
ATTENDU QUE	le projet a été présenté en consultation publique le 9 juillet 2018 à 19h45;
ATTENDU QU'	un deuxième projet de règlement a été adopté le 9 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-197

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines.

ADOPTÉ

**6. Avis de motion et projet de règlement numéro 393-18 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Roy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement numéro 313-12 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'y intégrer les obligations de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec quant à l'éthique et la déontologie des employés municipaux.

ATTENDU QUE l'article 178 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, projet de loi numéro 155 année 2018, chapitre 8 sanctionné le 19 avril 2018;

ATTENDU QU' ainsi, cet article est modifié afin d'introduire des interdictions de certains employés municipaux en relation notamment avec les fonctions d'administrateur ou de dirigeants ;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil le 7 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-198

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer le projet de règlement numéro 393-18 modifiant le règlement numéro 313-12 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉ

**7. Avis de motion et projet de règlement 394-18 sur la gestion contractuelle**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de créer un règlement encadrant la gestion contractuelle municipale selon les obligations des projets de loi 122 sanctionné en 2017 et 155 sanctionné en 2018.

ATTENDU QU' une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010 et modifiée le 6 juin 2011, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelée « C.M. »));

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle. La politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieurs au seuil obligeant un appel d'offres public déterminé par le règlement du gouvernement et qui peuvent être passé de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité et prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieurs au seuil obligeant un appel d'offres public déterminé par le règlement du gouvernement et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 13 août 2018 ;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation pour les contrats qui

comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieurs au seuil obligeant un appel d'offres public déterminé par le règlement du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-199

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer le projet de règlement 394-18 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉ

## **8. Neutralité religieuse**

### **8.1 Désignation**

CONSIDÉRANT les principales obligations des municipalités en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales et les offices municipaux d'habitation sont assujettis à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit les obligations et aussi les conditions suivant lesquelles des accommodements pour un motif religieux peuvent être accordés ainsi que les éléments particuliers qui doivent être considérés lors du traitement de certaines demandes d'accommodements;

CONSIDÉRANT QU' il appartient au conseil de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-200

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer monsieur le directeur général Michel Morneau à titre de représentant et répondant en matière d'accommodement en vertu de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à

encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

ADOPTÉ

*Je, Marc-Antoine Thibault, conseiller, déclare avoir un intérêt particulier concernant le point 9. J'ai un lien familial avec la personne concernée. En conséquence, je me retire à 20 h 15 et je serai de retour après le traitement de ce point.*

## **9. Ressources humaines**

### **9.1 Chef aux opérations – nomination**

CONSIDÉRANT QU' un des deux postes de chef aux opérations est libre depuis la démission de monsieur Danny Brais;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité des incendies monsieur Philippe Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-201

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer monsieur Alain Thibault au poste de chef des opérations du service de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

## **10. Pont chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud – autorisation d'appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE le pont aux jonctions du chemin de la Rivière des Fèves Nord et du chemin de la Rivière des Fèves Sud est fermé depuis le 11 mai 2018 sous recommandation de la firme Stantec inc.;

CONSIDÉRANT QUE sa structure est désuète et doit être remplacée le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait préparer des plans et devis par les consultants DGS suite à un appel d'offres auprès de professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-202

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à déposer sur le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec SEAO les plans et devis afin d'obtenir des soumissions des entrepreneurs.

ADOPTÉ

**11. Rapport financier mensuel – mois de juin 2018**

Le rapport financier mensuel du mois de juin 2018 du directeur général est déposé. Monsieur le maire Réjean Beaulieu mentionne qu'un déficit de 58 204.96 \$ est prévu pour la fin de l'année courante.

**12. Autorisation appel d'offres – services bancaires**

CONSIDÉRANT QUE la caisse de St-Urbain fermera ces portes le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de se questionner sur les coûts engendrés comparés aux services reçus pour les services bancaires;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-203

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'institutions bancaires afin d'obtenir les coûts des services proposés.

ADOPTÉ

**13. Bon pied bon œil**

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de Beauharnois-Salaberry d'une programmation dans la semaine du 17 septembre afin de sensibiliser les utilisateurs de la route au respect des piétons et cyclistes près des intersections et des passages piétonniers;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-204

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier l'intérêt de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à participer à l'évènement Bon pied bon œil de septembre 2018.

ADOPTÉ

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **14 Adoption des dépenses – juillet 2018**

18-08-205

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 10 juillet 2018 au 13 août 2018 inclusivement, totalisant un montant de 122 416.48\$, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général, au directeur du service de sécurité des incendies et à la responsable de la bibliothèque certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

#### **15. Autorisation – dépassement de postes budgétaires**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, à un officiel municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT le rapport financier mensuel de juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent s'assurer du bon fonctionnement de la municipalité en autorisant les dépenses appropriées de l'année courante 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-206

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder aux dépenses appropriées aux postes budgétaires ciblés soit :

# DE POSTE	POSTE DE DÉPENSE
02-11000-494	Cotisations et abonnements (conseil)
02-13000-413	Comptabilité et vérification (admin)
02-13000-414	Soutien informatique (admin)
02-22000-411	Service Professionnel (incendie)
02-22000-965	Immatriculation et inspection (incendie)
02-23000-999	Mesures d'urgence
02-61000-140	Salaire et charges sociales (inspecteur)

ADOPTÉ

**16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA**

**16.1 Lots 157 et 158, – construction d'un bâtiment principal de 4 unités**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire du terrain composé des lots 157 et 158;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le projet de construction d'un bâtiment principal de 4 unités;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-207

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

# 18-07-24 – lots 157 et 158, – construction d'un bâtiment principal de 4 unités.

ADOPTÉ

**16.2 180 rue principale, lot p-148 – remplacement de la toiture**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire du 180, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le projet de remplacement de la toiture;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-208

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

# 18-07-25 – 180 rue Principale, – changement de parement de la toiture.

ADOPTÉ

**16.3 Lot p-163, 12 montée de la Rivière des Fèves – changement du parement extérieur du garage attenant.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire du 12, montée de la Rivière des Fèves;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le projet de changement du parement extérieur du garage attenant;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-209

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

# 18-07-26 – 12, montée de la Rivière des Fèves, – changement du parement extérieur du garage attenant.

ADOPTÉ

## 17. Achat

### 17.1 Casier des pompiers

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué une demande de prix auprès de fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-210

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir les casiers pour les vêtements de protection des pompiers chez le fournisseur Permafil comme la soumission 79 l'indique au montant de 3 933.10\$ plus les taxes applicables et la livraison.

ADOPTÉ

## 18. Dons et commandites

**18.1 Bibliothèque : demande de commandite**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la bibliothèque participe au Club de lecture d'été TD 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire récompenser les jeunes de la municipalité ayant participé au projet;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-211

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir une subvention de 150\$ au Comité de la bibliothèque pour le soutien des jeunes participants de la municipalité de Saint-Urbain-Premier au Club de lecture d'été TD 2018.

ADOPTÉ

**19. Défi vélo – fondation de l'hôpital du suroît – utilisation des routes municipales**

CONSIDÉRANT QUE la fondation de l'Hôpital du suroît désire dans le cadre de son défi vélo sillonner les routes et les chemins de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de fermeture de routes;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-212

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la fondation de l'Hôpital du suroît dans le cadre de son défi vélo à emprunter les chemins et les routes municipales le 24 août 2018.

Que l'organisation de l'évènement est à la charge du demandeur.

ADOPTÉ

**INFORMATIONS AUX CITOYENS**

**20. Correspondance au conseil**

La correspondance au conseil est déposée.

## **21. Rapport des élus**

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait le rapport de ses activités du mois de juillet.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy fait le rapport de ses activités du mois de juillet.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait le rapport de ses activités du mois de juillet.

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli fait le rapport de ses activités du mois de juillet

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault fait le rapport de ses activités du mois de juillet.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait rapport de ses activités du mois de juillet.

## **22. Dépôt des rapports internes**

### **22.1 Statistiques des permis et des certificats**

Le rapport des permis de construction pour le mois de juin est déposé.

## **23. Varia**

### **23.1 Entretien de la route 205**

CONSIDÉRANT la correspondance du 24 juillet 2018 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'effet de placer les travaux d'asphaltage d'une partie de la route 205 au calendrier pour les années 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT la présence de nombreux inconvénients à la négligence d'entretien de la partie de route visée par la demande à la résolution numéro 18-07-187;

EN CONSÉQUENCE,

18-08-213

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'entretien du tronçon visé par la résolution numéro 18-07-187 particulièrement aux abords du pont où il y a des affaissements;

De transmettre copie de la correspondance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

De transmettre copie de la présente résolution au député et ministre aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, monsieur Stéphane Billette.

ADOPTÉ

**24. Deuxième période de questions du public**

Un citoyen demande à quel montant le camion-citerne s'est vendu.

Un citoyen demande pourquoi la valeur mensuelle des permis du mois de juin est si basse.

**25. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h 10.

---

Réjean Beaulieu, maire

---

Michel Morneau directeur général et  
secrétaire-trésorier